

LE COUPON SPORT 2011

Votre enfant a entre 10 et 18 ans

Vous êtes bénéficiaire de
l'allocation de rentrée scolaire

Vous l'inscrivez dans un club agréé
«Sport» et affilié à l'ANCV

Vous pouvez alors bénéficier de 1 à 2 coupon(s) sport *
(d'une valeur unitaire de 20 €)

Comment les obtenir ?



Etape 1 : Inscrire le jeune au club
et demander une attestation d'inscription

*(le club est libre ou non, de proposer une formule de
paiement adaptée permettant aux familles de ne pas
faire d'avance)*



**Etape 2 : Retirer le(s) coupon(s) au
Point Accueil de votre secteur**

Avec présentation :

- De la pièce d'identité ou livret de famille,
- de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire,
- de l'attestation d'inscription au club.



Etape 3 : Remettre le(s) coupon(s) au club
(qui se fera rembourser par l'ANCV)

*Si le montant de la cotisation est :
▶ de 45 à 90 € : 1 coupon soit 20 €
▶ à partir de 91€ : 2 coupons soit 40 €

Si le jeune pratique plusieurs activités sportives, **une seule inscription** sera prise en compte.

Pour tout renseignement, veuillez contacter à la DDCSPP d'Ille et Vilaine Edith LE GALL au 02.99.28.36.34